

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 2 JUIN 2021

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 2 juin 2021*

Aujourd'hui, à neuf heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 74 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 10 mars 2020 et à certaines autres mesures
- n<sup>o</sup> 82 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.